

# La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 3 DÉCEMBRE 1897

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION



**Résultat de la Grippe.**

RIVERSIDE, N. BR., CAN., Oct. 1903. (11)

Il y a 3 ans, ma mère en la grippe, qui lui laissa le corps et l'esprit d'une grande faiblesse; principalement elle se plaignait d'insomnie qui se développait en un état de mélancolie, ensuite elle n'eut plus de moment du tout, ne voulait voir personne et se imaginait des choses horribles. Nous avons eu les meilleurs médecins, mais elle devint pire. Alors sa belle sœur recommanda le Tonic de Koenig au Dr. Koenig. Après en avoir fait usage, un changement pour le mieux s'opéra et ma mère devint très gaie, l'appétit vint, elle reprit son poids et se sentait bien. Nous avons tout remercié, Dieu de nous avoir envoyé le Tonic.

MARY L. DALY.

MARIAPOLIS, CAN., Sept., 1903.

Notre garçon qui était épileptique fut guéri par trois cartouches du Tonic de Koenig.

A. L. ARBINE.

**GRATIS** Un Livre Traction sur les Maladies Nerveuses et une bouteille échantillon, à n'importe quelle adresse. Les malades Pauvres recevront cette médecine gratuite. Ce remède a été préparé par le Dr. Koenig, de Fort Wayne, Ind., depuis 1876 et est maintenant préparé sous sa direction par

KOENIG MED. CO., Chicago, Ill.

Chez tous Pharmaciens, n° 51 la bouteille au détail \$5.00.

Agents:

E. McGALE, 2123, rue Notre-Dame, Montréal.

LAROCHE & CIE, Québec.

10 juillet 1896.

LINIMENT MINARD se vend partout

**SI VOUS ÊTES FAIBLE ET SANS VIGUEUR**

ESSAYEZ LE

**Vin de Quinine de Campbell**

C'est le grand remède contre la débilité.

Préparé exclusivement par

K. CAMPBELL & CIE, MONTREAL.

22 mars 1895

LINIMENT MINARD guérit les brulures.

**LA SOCIÉTÉ Artistique Canadienne**

Fondée dans le but de répandre et de développer le goût de la musique et d'encourager les artistes.

Incorporée par Lettres Patentes, le 24 Déc. 1894

**Capital action-\$50,000**

Président, L. BEAUDRY;

Gérant Général, G. CODERRE;

Sec.-Trés., D. V. MORRIER;

Dir.-Musical, Ed. HARDY.

**DISTRIBUTION DES PRIX**

1 Lot valant.....	\$1000	\$1000
1 do .....	400	400
1 do .....	150	150
2 do .....	50	100
8 do .....	20	160
40 do .....	5	200
200 do .....	2	400
400 do .....	1	400

**LOTS APPROXIMATIFS**

100 Lots valant.....	1	100
100 do .....	1	100
999 do .....	1	999
999 do .....	1	999
2951 .....		\$5008

Une liste des numéros gagnants sera donnée à tout souscripteur qui en fera la demande. La distribution se fait par un comité de citoyens connus et digne de confiance. Tous les lots sont des instruments ou des morceaux de musique. L'emballage, l'expédition, le transport se font aux frais et risques de l'acquéreur. Nous rachetons les prix à 5 pour 100 d'escompte.

**Prix du Billet 10 cts.**

**TIRAGE**

Dans la salle de l'Union St-Joseph, rue Ste-Catherine.

G. GODERRE, Gérant.

Bureau Principal, 1866 Ste-Catherine, en face de l'Opéra Français.

TELEPHONE BELL, 7216.

8 Fév. 1895.

## FEUILLETON.

No 6

### Mon Oncle

— ET —

**MON CURÉ.**

PAR

Jean de la Brète.

III

— Alors, en écrivant à mon oncle au château de Pavol, près de V..., la lettre arriverait sûrement ?

— Sans doute.

— Eh bien, monsieur le curé, ma vengeance est trouvée. Vous savez que si ma tante ne m'aime pas, en revanche elle aime mes écus ?

— Mais, mon enfant, où avez-vous appris cela ? me dit le curé, ahuri.

— Je le lui ai entendu dire à elle-même ; ainsi je suis sûr de ce que j'avance. Elle craint par-dessus tout que je ne me plaigne à M. de Pavol et que je ne lui demande de me prendre chez lui. Je compte la menacer d'écrire à mon oncle ; et il n'est pas dit, continuai-je, après un instant de réflexion, que je ne le fasse pas un jour ou l'autre.

— Allons ! c'est assez innocent, dit le bon curé en souriant.

— Vous voyez ! m'écriai-je en battant des mains, vous m'approuvez !

— Oui, jusqu'à un certain point, ma petite, car il est clair que vous ne devez pas être battue, mais je vous défends l'impertinence. Ne vous servez de votre arme qu'en cas de légitime défense, et rappelez-vous que si votre tante a des défauts, vous devez cependant la respecter et ne point être agressive.

Je fis une moue significative.

— Je ne vous promets rien... ou plutôt, tenez, pour être franche, je vous promets de faire précisément le contraire de ce que vous venez de dire.

— C'est une véritable révolte !... Je finirai par me fâcher, Reine.

— C'est plus qu'une révolte, répliquai-je d'un ton grave, c'est une révolution.

— J'en perdrai la patience et la vie, marmotta le curé. Mademoiselle de Lavalle, faites-moi le plaisir de vous soumettre à mon autorité.

— Écoutez, repris-je d'un ton câlin, je vous aime de tout mon cœur, vous êtes même la seule personne que j'aime au monde...

Le visage du curé s'épanouit.

— Mais je déteste, j'exècre ma tante ; mes sentiments ne varient jamais sur ce sujet. J'ai beaucoup plus d'esprit qu'elle...

— Ici le curé, dont l'expression s'était rembrunie, m'interrompit par une vive exclamation.

— Ne protestez pas, repris-je en le regardant en dessous, vous savez bien que vous êtes de mon avis.

— Quelle éducation ! murmura le curé d'un ton pitoyable.

— Monsieur le curé, mon salut n'est pas compromis, soyez tranquille ; je vous retrouverai un jour ou l'autre dans le ciel. Je reprends : ayant donc beaucoup plus d'esprit que ma tante, il me sera facile de la tourmenter en paroles. Hier soir

je me suis promis à moi-même de lui être très désagréable. J'ai pris la lune et les étoiles à témoin de mon serment.

— Mon enfant, me dit le curé sérieusement, vous ne voulez pas m'écouter, et vous vous en repentirez.

— Bah ! c'est ce que nous verrons !... J'entends ma tante, elle est furieuse, car c'est moi qui ai lâché la vache, les lapins et les chapons, afin de rester seule avec vous. Donnez-lui une somme, monsieur le curé ; je vous assure qu'elle m'a battu bien fort, j'ai des marques noires sur les épaules.

Ma tante entra comme un ouragan, et le curé, complètement ébahi, n'eut pas le temps de me répondre.

— Rine, ven z ici ! cria-t-elle, le visage empoigné par la colère et la course désordonnée qu'elle avait dû faire après les lapins.

Je lui fis un grand salut.

— Je vous laisse avec le curé, dis-je en adressant un signe d'intelligence à mon allié.

La croisée, fort heureusement, était ouverte.

Je sautai sur une chaise, j'enjambai l'appui de la fenêtre et me laissai glisser dans le jardin, au grand ébahissement de ma tante, qui s'était placée devant la porte pour me couper la retraite.

Je confesse que je fis semblant de me sauver, mais qu'en réalité je me cachai derrière un laurier et que j'entraî dans un accès de jubilation sans par il en écoutant les reproches du curé et les exclamations fariboliques de ma tante.

Le soir, pendant le dîner, elle avait l'air gai et d'un bon air, quel on a pris un os.

Elle regardait Suzon qui l'en voyait promener, malmtraitait son chat, jetait l'argent sur la table en faisant un tapage affreux ; enfin, exaspérée par mon air impassible et moqueur, elle prit une carafe et la lança par la fenêtre.

Je saisis aussitôt un plat de riz, auquel elle n'avait pas encore goûté, et le précipitai à la suite de la carafe.

— Misérable pécote ! hurla ma tante en s'élançant sur moi.

— N'approchez pas, dis-je en reculant si vous me touchez, j'écris ce soir même à mon oncle de Pavol.

— Ah !... dit ma tante, qui resta pétrifié, le bras en l'air.

— Si ce n'est pas ce soir, repris-je, ce sera demain ou dans quelques jours, car je ne veux pas être battue.

— Votre oncle ne vous croira pas ! cria ma tante.

— Oh ! que si !... Vos doigts ont laissé leur empreinte sur mes épaules. Je sais qu'il est très bon et je m'en irai avec lui.

Je n'avais certes aucune motion sur le caractère de mon oncle, étant âgée de six ans quand je l'avais vu pour la première et la dernière fois. Mais je pensai que je devais paraître en savoir très long sur son compte et que je faisais preuve ainsi d'une grande diplomatie.

Je sortis majestueusement, laissant ma tante s'épancher dans le sein de Suzon.

IV

La guerre était déclarée et, dès lors, je passai mon temps à lutter contre Mme de Lavalle. Autrefois, j'étais à peine ouverte la bouche devant elle, excepté quand le curé était en tiers entre nous ; elle m'imposait silence avant même que j'eusse fini ma phrase.

J'affirme que cette manière de procéder m'était particulièrement

pénible, car je suis extrêmement bavarde. Je me délectais bien un peu avec le curé, mais c'était absolument insuffisant ; aussi avais-je pris l'habitude de parler tout haut avec moi-même. Il m'arrivait souvent de me planter devant mon miroir et de causer avec mon image durant des heures entières...  
 Mon cher miroir ! ami fidèle ! confident de mes plus secrètes pensées !  
 (A continuer.)

### Un fait extraordinaire

L'autorité ecclésiastique de Rome a dû s'occuper ces jours-ci d'un prodige survenu sur le quai du Tibre, aux Prati di-Castille. Cette église est desservie par une congrégation de prêtres français, dite Compagnie de Marie, qu'il ne faut pas confondre avec les Maristes.

Il y a quelques jours, pendant une cérémonie, une bougie allumée s'est brisée, et mit le feu à une boiserie. Le feu fut immédiatement éteint sans qu'il y ait eu le moindre dommage et sans même qu'un tableau situé au-dessus et représentant la Madone du Rosaire fut touché.

Le lendemain, juste à l'endroit que le feu et les flammes avaient ainsi dire léché, quelques fidèles aperçurent une figure humaine dans l'attitude de la prière et enveloppée par les flammes.

On cria au miracle, et une foule nombreuse, plus de 80,000 personnes, est venue déjà pour constater le prodige.

Le curé voulait faire passer une couche de blanc sur la boiserie ; mais plusieurs prêtres, et parmi eux le cardinal vicaire étant allés voir l'étrange phénomène, l'empêchèrent et lui conseillèrent de recouvrir cette partie du cœur avec une vitre entourée d'un cadre et, pendant les cérémonies du culte de tenir ce cadre recouvert d'un voile.

Le dessin a été examiné par des peintres, qui ont constaté l'étrange des traces laissées par le feu et représentent exactement une tête humaine d'une expression de douleur indéfinissable, au milieu de langue de feu.

On ne sait comment expliquer ce fait extraordinaire.

A Berthier, en bas, Onésime Blais, 40 ans, s'est coupé la gorge avec son rasoir, mardi dernier. Il a chanté son libéra avant de se tuer.

Le capitaine Demers, qui commandait un vaisseau chargé de provisions pour la compagnie de l'Atlantique et lac Supérieur, s'est noyé samedi, à New-Carlisle.

Le vaisseau a été jeté à la côte et s'est perdu avec toute la cargaison qui était assurée pour le plein montant, \$900.

La compagnie ne parl rien, mais l'on déplore la perte de ce brave marin, M. le capitaine Demers.

Une autre nouvelle horifiante nous arrive de la Côte Nord.

A Battle Harbour, un jeune garçon que son père avait envoyé chasser les chiens qui dévoraient un mison qui n'en venait de tuer, n'est jamais revenu.

Son père, inquiet de son absence prolongée, se mit à la recherche de son fils, mais on ne trouva plus que ses bottes contenant des tronçons de jamb, tout ce qui restait de son enfant.

Les chiens affamés, rendus furieux en voyant qu'on voulait leur enlever leur proie, s'étaient rués sur l'enfant et l'avaient dévoré.

La douleur des parents est plus facile à imaginer qu'à décrire.

## L'INDUSTRIE BETTERAVIÈRE.

(Suite)

Nous croyons avoir démontré d'autre part :

1o Que l'industrie canadienne, la dernière venue dans le monde sucrier, munie par conséquent d'usines modernes, perfectionnées, pourra lutter sans désavantage avec les industries sucrières d'Europe et d'ailleurs le jour où on lui fournira une matière première de même qualité et dans les mêmes conditions de prix et de quantité ;

2o Que les conditions de l'agriculture au Canada—climat, terrains, etc., permettront d'y produire la betterave dans des conditions aussi avantageuses qu'en Europe et, en moyenne, qu'aux États-Unis, le jour où les cultivateurs auront acquis de l'expérience dans cette culture ;

3o Que l'industrie betteravière des fermiers—si nous pouvons employer cette expression—demande cinq à six années d'expérience pratique, au Canada comme ailleurs, chose démontrée par la culture faite dans la province de Québec de 1890 à 1895 aussi bien que par les constatations faites au Nebraska, en Californie, etc., etc.

Il nous paraît dès lors raisonnable de conclure que la période de protection doit être de six années.

Il y a donc lieu de demander aux pouvoirs publics :

L'établissement, pour une période de six années, d'un régime de protection à l'industrie sucrière sur la base d'un cent trois quarts par livre de sucre fabriqué au Canada.

CHAPITRE VI.

CONCLUSION. UNE SOLUTION PRATIQUE.

Dans les chapitres précédents, nous avons indiqué les principaux résultats que produirait l'industrie sucrière, supposée établie définitivement au Canada. Résumons les brièvement ici :

1o *du point de vue de l'Agriculture :*

La Betterave produira au Canada, comme elle l'a fait partout en Europe, et comme elle le fait en ce moment aux États-Unis, une véritable révolution dans les méthodes culturales. Le cultivateur trouvera en elle une récolte plus stable que les autres, moins sujette aux variations climatiques et beaucoup plus rémunératrices. Les autres produits agricoles, les céréales surtout, donneront des rendements beaucoup plus élevés grâce aux labours profonds, aux binages et aux sarclages nécessités par la betterave. La culture du blé, aujourd'hui presque abandonnée dans la province de Québec, pourra être reprise avec succès. La propriété foncière augmentera de valeur. L'emploi de la pulpe augmentera notablement la production du lait, favorisant ainsi le développement de l'industrie laitière, et permettra d'engraisser avec grand profit une certaine de mille boeufs de plus par année donnant ainsi une impulsion nouvelle à l'exportation du bétail canadien.

2o *du point de vue du commerce et de l'Industrie :*

La construction des quarante sucreries nécessaires à la production du sucre canadien nécessitera une dépense de quatorze millions de dollars dont huit millions en produits du commerce et de l'industrie du pays, et ces produits entreront dans les dépenses annuelles de l'ensemble des quarante usines pour une somme de \$1,840,000. En outre l'industrie des transports bénéficiera des sommes importantes représentant le fret de la betterave, de la pulpe, du sucre brut etc., etc. L'industrie de la construction mécanique aura aussi sa large part dans les frais d'installation, de réparation etc., etc.

3o *du point de vue du travail à fournir aux ouvriers :*

La culture de 133,290 arpents de betteraves—et la culture intensive qui en sera la conséquence pour les autres produits agricoles—donnera de l'occupation à des milliers d'ouvriers agricoles aujourd'hui créés de l'expatriation aux États-Unis. L'engrais des bestiaux à lui seul en occupera deux mille au moins. Quant aux usines, elles emploieront comme nous l'avons montré, environ huit mille ouvriers, et paieront en salaires une somme annuelle de \$1,499,000 environ.

4o *du point de vue du pays en général :*

Le fait de retenir dans le Dominion les neuf millions de dollars annuellement dépensés en achats de sucres à l'étranger ne peut manquer d'avoir une influence considérable sur la prospérité générale. L'abondance des capitaux favorisera évidemment le développement des entreprises industrielles et commerciales, trop souvent retardé par la nécessité d'aller chercher des capitaux à l'étranger.

Bref, de quelque côté que l'on se tienne, on ne trouve que des avantages à cette industrie de la betterave. Elle ne peut nuire à personne, et fait du bien à tout le monde.

En présence de ces résultats qui sont réels, qui ont été constatés partout en Europe, dont plusieurs ont même été constatés au Canada pendant l'existence éphémère des petites sucreries canadiennes, l'hésitation n'est pas permise. Il faut introduire l'industrie sucrière au Canada, et il faut l'introduire tout de suite, car chaque année perdue représente des millions perdus pour le pays.

Quant aux moyens à prendre pour atteindre ce but, nous avons vu qu'il est nécessaire d'accorder à l'industrie sucrière une protection équivalente à un cent trois quarts par livre de sucre brut, et cela pour une durée garantie de six années.

Cette protection peut être accordée sous une forme directe—bonus—ou sous une forme indirecte : droit de douane.

Nos préférences sont pour la forme indirecte c'est-à-dire pour le relèvement du droit actuel de 1/2 cent par livre au taux de 1 1/2 cent.

La forme directe, c'est-à-dire le "bonus" ou "bounty" payé en argent à l'industriel par le gouvernement, a été fort critiquée dans le passé, et a des chances de l'être encore davantage dans l'avenir. Elle suppose le contrôle parfait des opérations des sucreries par les agents du gouvernement, ce qui est une entrave à la liberté de l'industrie. Elle est coûteuse à cause de la comptabilité nécessaire pour ce contrôle. Enfin, en supposant que le développement de l'industrie soit rapide, elle expose le gouvernement à des versements importants qui pourraient troubler l'équilibre du budget.

La forme indirecte—droit de douane, a l'avantage de ne pas passer à la critique, d'exiger moins de frais de contrôle, et surtout de fournir de l'argent au gouvernement au lieu de lui en enlever.

ALFRED MUSY.

(A continuer.)



GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 3 DECEMBRE 1897

Un détail de l'administration Laurier.

Vent-on avoir une juste idée des réformes apportées par l'administration Laurier dans les divers services publics? On n'a, pour cela, qu'à consulter le dernier rapport du maître général des postes. Il est vrai que l'hon. M. Muloch est un chef de département d'une activité dévorante, un homme entendu, et énergique, tout dévoué aux intérêts publics, mais il n'est pas le seul, dans la présente administration fédérale, et encore une fois, son œuvre peut être donnée comme exemple de ce qui se fait à Ottawa sous le nouveau régime.

Il apparaît donc au rapport du maître-général des postes, que durant la dernière année fiscale, un nouveau service des malles a été établi, représentant le voiturage des malles sur une distance de 300,630 milles, soit dans l'année, une augmentation de 64,502 milles.

Ces changements et ces extensions de service, par soumissions et contrats, au lieu de faveurs aux partisans favoris, ont eu pour résultat l'amélioration du service, en même temps qu'une économie de \$124,549 par année.

Avec cela, d'autres économies ont aussi été opérées, qui augmentent le revenu du service postal, et diminueront de \$782,152 à \$582,714 le déficit laissé aux libéraux par les conservateurs.

Voilà donc, pour une seule année du régime libéral et dans un seul service, une économie de près de \$200,000.

L'année dernière le revenu postal a été augmenté de \$260,000. Si l'on en juge aux rapports de juillet, août et septembre, l'année courante promet d'accuser encore une plus grande amélioration.

Le revenu de juillet, août, septembre, en 1896, n'a augmenté que de \$20,000, comparativement à la période correspondante de l'année précédente, et le revenu pour les mêmes mois de cette année a augmenté de \$180,709.

L'augmentation pour le mois d'octobre de cette année s'élève à \$61,734, ce qui est plus que le triple de l'augmentation des trois mois entiers finissant au mois de septembre 1896.

Pour les quatre premiers mois de la présente année, il y a eu une augmentation de \$242,543 au revenu postal.

Or en supposant, — et ce qu'il n'est pas déraisonnable de supposer, — que cette augmentation se maintienne durant les autres huit mois de l'année, l'amélioration du revenu postal sera près de trois quarts de millions de piastres, et le déficit aura pratiquement disparu.

On peut donc dire, appuyé en cela sur la plus grande évidence, que pour ce service au moins, l'événement des libéraux au pouvoir a été avantageux au pays. Nous n'avons pas perdu souvenir, en effet, de ce qu'était cette administration des postes sous les diverses administrations conservatrices que nous avons eues depuis vingt ans. On en était venu à croire que ce service public ne pouvait se faire qu'à l'aide du déficit. C'était passé dans les idées presque autant que dans les comptes publics.

Mais il a suffi au nouveau ministre des postes d'y voir avec l'œil d'un homme plus occupé des intérêts du pays que de ceux de son parti, pour opérer ce merveilleux changement.

Le service des postes ainsi amé-

lioré n'est qu'un détail de l'administration du gouvernement Laurier, mais c'est un détail fort suggestif. Il fait voir que si l'on a pu obtenir ce résultat dans une administration particulière où l'équilibre des recettes et des dépenses était regardé comme impossible, le gouvernement à qui en revient le mérite peut faire de grandes choses, et se montre bien digne de la confiance du peuple qui lui a remis l'administration de ses deniers et de ses intérêts.

L'élection de Nicolet

Les brefs pour une nouvelle élection à Nicolet, rendue nécessaire par la mort de M. Boisvert, ont été lancés hier. La nomination est fixée au 14 décembre et la votation au 21.

L'élection de Toronto Centre.

Le triomphe de M. Brtram à Toronto Centre a été accueilli avec enthousiasme. Une majorité de 314 voix dans l'une des divisions les plus conservatrices de la Province, est un indice certain que la politique de Sir Wilfrid Laurier acquiert de plus en plus la faveur populaire. C'est le temps pour la "Minerve" de parler de réaction en faveur du parti tory.

Echos de la Législature.

M. Chênevert, député de Berthier, présentera un bill pour demander l'abolition des conseils de comté et un autre pour refondre le code municipal, en donnant directement appel des conseils à la Cour Supérieure.

M. Weir, député d'Argenteuil, doit présenter durant cette session un bill relatif au vote électoral et municipal. Par ce bill, tout électeur qui, sans aucune raison valable, n'aura pas enregistré son vote à une élection électorale ou municipale, sera défranchisé. Et son nom ne sera remis sur la liste électorale que lorsqu'il aura payé l'amende fixée par la loi.

Voici comment est composé le comité des bills privés, qui intéresse le public en général :

Hon. MM. Atwater, Deschênes, Flynn, Guérin, Mackay, Leblanc, Nantel, Paent, Pelletier, Rebidoux, Stephens, Turgeon, et MM. Bickerdike, Bouffard, Carlin, Caron, Champagne, Chaurest, Chênevert, Chicoyne, d'Auteuil, de Grosbois, Desaulles, Duplessis, Girouard, Gouin, Lacombe, Marion, Normand, Panneton, Pinault, Rainville, Robitaille, Roy, Tessier, Rimouski, Tellier, Watts, Weir.

LES JOURNALISTES.

L'Association de la presse a tenu mercredi après-midi son assemblée annuelle au Parlement.

Ont été élus pour l'année courante :

Président honoraire, M. L. Z. Jocas.

Vice présidents honoraires, M. Chênevert, de la Gazette de Berthier, et M. Morrison, de l'Union de St-Hyacinthe.

Président actif, M. L. J. Demers. Vice présidents, MM. Alfred Alarie et Etank Carrel.

Trésorier, M. Siméon Marcotte. Secrétaire, M. N. E. Dionne.

Assistant secrétaire, M. Jean Dumont.

Bibliothécaire, M. Isidore Carrier.

Sir Wilfrid Laurier a célébré, samedi dernier, le 56e anniversaire de sa naissance.

UN DEUIL.

Nous avons appris avec peine la mort de notre estimable ami, M. Victor Gladu, dernièrement élu député du Comté d'Yamaska. M. Gladu avait été frappé de paralysie samedi dernier, mais nous étions loin de nous attendre à un dénouement aussi prompt et aussi terrible.

Notre regretté ami n'était pas seulement, en effet, estimé de ceux qui connaissaient son grand cœur et sa franche amitié.

Sa longue carrière militante lui avait gagné aussi les sympathies d'un grand nombre de personnes qui l'approuvaient de loin sans le connaître personnellement.

Et puis, même les adversaires — ceux qui n'ont pas le cœur trop mal fait — sont portés à l'admiration pour un travailleur infatigable, dévoué, quels que soient les coups qu'ils ont pu en recevoir dans la mêlée.

Victor Gladu était notaire à St-François du Lac, comté d'Yamaska.

Il n'était âgé que de 53 ans.

Depuis 30 ans il fut l'homme d'affaires, de confiance, du comté.

Il y a de ces comtés qui sont connus plus particulièrement à cause de certains noms.

Yamaska semblait personnifié par ce pauvre Gladu et par cet aussi regretté ami Louis Tourville, ancien conseiller législatif, et le plus grand manufacturier de toute cette région.

Affable, obligeant, bon père et bon époux, citoyen irréprochable, c'est si rare ceux qui réunissent toutes ces belles qualités qu'on ne voit qu'avec un bien vif regret disparaître ceux qui les possèdent toutes.

Mais c'est surtout pour les vieux libéraux, que la disparition de Gladu est pénible. C'était un ancien, un vieux de la vieille, comme l'on dit généralement.

Le siège que M. Gladu n'a occupé qu'une fois à cette session, la journée de l'ouverture, est drapé de noir en signe de deuil.

LE VOTE OBLIGATOIRE

M. Weir, député d'Argenteuil, a déposé devant le parlement de Québec, un projet de loi à l'effet d'étendre et de développer le suffrage populaire et de lui donner un caractère de vote obligatoire.

Chaque fois qu'un bill de cette nature a été présenté devant notre législature, il a été rejeté. Il faut espérer que celui-ci aura un meilleur sort.

L' "Evénement," journal conservateur, déclare qu'il est devenu nécessaire de rendre le vote obligatoire, si l'on veut faire cesser les abstentions dans nos élections parlementaires provinciales. Dans toutes les élections, partielles ou générales, dit-il, on remarque que les abstentions se comptent par milliers; elles tendent même à augmenter, et cette indifférence injustifiable en matière électorale, pour peu qu'elle s'enracine, menace de jeter l'administration de la province entre les mains de la minorité de l'électorat.

La loi de M. Weir, si elle est votée, généraliserait, croyons-nous, le trafic des consciences et le commerce des abstentions, et cela suffit pour la recommander.

INFORMATIONS.

On croit, à Ottawa, que le parlement fédéral sera convoqué au 20 janvier prochain, pour la "dépêche d'affaires".

Sur 28 élections partielles qui ont eu lieu depuis le 23 juin 1896, les libéraux en ont remporté 26.

Ça ne sent vraiment pas la réaction.

Depuis les dernières élections générales, tant au fédéral qu'au local la mort a enlevé quatre députés de la province de Québec à nos chambres : MM. Fauvel, Pouliot, Boisvert et Gladu.

M. Chênevert, député de Berthier, présentera un projet de loi imposant une comptabilité uniforme à tous les secrétaires-trésoriers de municipalités et pourvoyant à la nomination, par le gouvernement, d'inspecteurs pouvant avoir constamment accès aux livres de comptabilité des municipalités.

M. Barthe, ancien député de Richelieu, vient d'être nommé greffier du journal français de la Chambre des Communes, en remplacement de M. Tréfilé Guinnet, décédé.

Après janvier prochain, toute lettre au Canada, ne pesant pas plus d'une once, pourra être envoyée dans toutes les parties de l'Empire britannique, moyennant un timbre de trois cents.

M. N. N. Olivier, jeune avocat talent et professeur à l'Université Laval de Québec, a été choisi comme candidat pour le comté de Lévis, à une assemblée tenue à St-Romuald dimanche dernier, et l'hon. Chs. Langlier, a été choisi, à une assemblée tenue lundi, comme candidat pour le comté de Bonaventure.

Il seront probablement élus tous deux par acclamation le 10 Décembre courant.

Montréal, 2

M. le juge Tellier a renvoyé hier la contestation de l'élection de M. Dufresne, député de Rouville. Un appel a été pris immédiatement.

M. le juge Lemieux a siégé pour la première fois ici hier.

Pas de nouvelles certaines encore au sujet de l'agent d'immobiliers Lewis qui était disparu.

Pourtant il y a une récompense de \$1000.

La contestation de l'élection de M. Nantel a été renvoyée.

ALMANACHS 1898.

Nous venons de recevoir l'Almanach Agricole, Commercial et Historique, 32me édition, ainsi que l'Almanach des Familles, 21me édition, publiés par MM. J. B. Rolland & Fils, Montréal. Nous les en remercions et signalons avec plaisir leur apparition à nos lecteurs.

L'Almanach Agricole, Commercial et Historique possède encore ses nombreux renseignements d'utilité pratique qu'on est accoutumé d'y trouver.

L'Almanach des Familles est des plus intéressantes et des plus agréables, d'abord par son récit de la fameuse aventure de notre sympathique littérateur canadien, M. Benjamin Sulte; ses notions descriptives sur le Klondyke "pays de l'or," données par M. François Morcier, premier explorateur de ces régions, etc., etc., illustré de nombreuses gravures qui le rendent tout à fait attrayant.

Mort Tragique.

Un triste accident vient d'arriver à Sherbrooke. Deux élèves du

L'Industrie Betteravière.

(Suite de la première page)

On ne manquera pas de nous objecter que le relèvement du prix des sucres par ce système se fera aux dépens du consommateur.

Nous admettons que le consommateur devra, en effet, payer son sucre 1 1/2 cent de plus par livre pendant les six années de protection.

Faisons remarquer tout de suite qu'une bonne partie de ce supplément de prix rentrera dans les caisses du gouvernement, attendu qu'il n'est ni probable ni possible que la production sucrière soit complète avant l'expiration des 6 années, qu'il y aura donc encore des sucres importés sur lesquels le droit de douane sera perçu. Il n'est pas possible d'estimer cette quantité à moins de la moitié, peut être même des deux tiers de la consommation totale pendant les 6 années. On ne peut donc pas dire que l'industrie et l'agriculture bénéficieraient seules des sacrifices du consommateur.

D'un autre côté, ce sacrifice de 1 1/2 cent par livre est bien peu de chose en comparaison des immenses résultats apportés par l'industrie sucrière.

Enfin, le consommateur pourrait se consoler en constatant :

1o Qu'il paierait encore le sucre beaucoup moins cher qu'avant 1891, lorsque le droit sur le sucre raffiné importé dépassait 3 cents par livre. Sous le régime de protection temporaire demandé par nous, le droit sur le raffiné n'est que de 2 1/2 cents.

2o Qu'à part les Etats Unis où la protection serait la même, le Canada serait de tous les pays betteraviers du monde entier celui où le consommateur paie le sucre le meilleur marché. Ceci résulte du tableau ci-après où nous indiquons le montant des droits de douane imposés sur les sucres importés :

Droits de douane sur les sucres étrangers importés dans les pays sucriers d'Europe :

Allemagne	Par livre 3c 9 dixièmes à	47 cents
Autriche	3 9	à 4c 11
Belgique	3 94	à 4c 36
Hollande	4 8	
Russie	6 6	à 8c 8
Italie	5 25	à 8c 35
Espagne	4 5	sur les sucres étrangers
Espagne	2 94	sur le sucre des col. espagnoles
France	6 94	à 7c 45

Le jour où la protection serait établie, telle que nous la demandons, le consommateur canadien aurait à payer son sucre environ 5 cents la livre, et cela pendant 6 ans. Qu'est-ce que cela à côté du prix payé en France, par exemple, où le consommateur n'a jamais vu le sucre au-dessous de neuf cents la livre, et n'a pas la consolation d'espérer une diminution ni dans 6 ans ni dans 20 ans?

Nous concluons donc en demandant, à défaut d'une autre solution plus prompte et plus pratique :

Le vote d'une loi garantissant à l'industrie sucrière, pour une période de six années, une protection, sous forme d'un droit de douane de un cent trois quarts par livre imposé sur les sucres bruts étrangers de toutes provenances et de tout degré.

En terminant, nous croyons devoir rappeler encore une fois que notre seul but est d'apporter un peu de lumière dans cette question des sucres qui est malheureusement si peu connue au Canada. Nous nous tenons à la disposition de toutes les personnes qui, s'intéressant à cette question, jugeraient utile de nous demander des explications supplémentaires ou des preuves de nos affirmations.

ALFRED MUSY,  
3713 Rhodes Avenue,  
Chicago, Ill.,  
U. S. A.

(A continuer.)

Collège, du nom de Deslauriers (les deux frères), s'étaient échappés du collège pour retourner chez eux. A peu de distance de la gare, l'un d'eux tomba entre deux chars et eut les deux jambes coupées. Les blessures qu'il a reçues étaient tellement graves qu'il en est mort presque immédiatement après l'accident. Une enquête sera tenue.

Près de 500 Morts.

LES VICTIMES DE LA FIEVRE JAUNE.

Washington 26 — Le chirurgien général de l'hôpital de la marine, rapporte que durant la récente épidémie de la fièvre jaune dans les états du sud, il y a eu 4,389 cas et 446 mortalités. Il y a eu 1847 cas dans la Louisiane; 1625 dans la région du Mississippi; 740 dans l'Alabama; 52 dans le Tennessee; 18 dans le Texas; 4 dans l'Illinois; 3 dans la Georgie et 1 dans la Floride et le Kentucky. Le fléau a originé dans Ocean Springs, Miss.

St-François du Lac. — Le feu a détruit samedi soir la grange de M. Pierre Desrosiers, cultivateur, du Petit Chemal, à deux milles de Yamaska. On a réussi à sauver les animaux. Les dommages s'élèvent à \$1,000. Pas d'assurance.

La Belle aux Gants Noirs.

Nous venons de recevoir un des plus touchants récits dont un auteur ait jamais fait don au public "La Belle aux Gants Noirs". L'héroïne du Roman est une jeune fille pauvre alligée d'une infirmité due à un acte de folie de son père, un poète distingué devenu fou à la suite d'événements lugubres. La



Guéri par l'usage de la Salsepareille d'AYER

"J'ai été, pendant huit ans, affligé de Salt Rheum. Durant ce temps-là, j'ai essayé un grand nombre de médicaments qui étaient généralement recommandés, mais aucune d'elles ne m'a soulagé. A la fin, on me conseilla d'essayer la Salsepareille d'Ayer et j'ai obtenu à peine fin la quatrième bouteille que mes maux étaient entièrement disparus." — T. A. JONES, Sébastopol, Cal., U.S.A.

LA SALSEPAREILLE D'AYER

Angle Admise à l'Exposition Colombienne.

Les Pharmacies d'Ayer vendent les Salsepareilles.

Département à la pharmacie de Dr C. Lafontaine.

27 juillet 1894.



FUSILS OFFRE SPECIALE. Notre nouveau Fusil le "Complet" a deux coups...



LE POLI "ROYAL BLACKLEAD" CONSERVE SON LUSTRE MEME SUR UN POELE CHAUFFE ROUGE.

30 ans d'usage ont démontré que le "Royal" est le poli le plus économique sur le marché.

TELLIER, ROTHWELL & CIE Seuls Fabricants, MONTREAL.

INSTITUT KNEIPP, DE MONTREAL.

Traitement par l'eau froide exactement appliqué suivant la méthode de l'Abbe Kneipp...

GOMME DU... Dr ADAM 10c.

Curiosité instantanée du mal de dents.

EN VENTE PARTOUT. Dépôt: ROD. CARRIERE, MONTREAL.

VIN DE QUININE DE CAMPBELL

RECOMMANDE PAR LES MEDICINS. Evitez le Vin de Quinine de Campbell, et méfiez-vous des imitations.

Rend le sommeil et l'appétit pour les invalides

UN TONIQUE PARFAIT

SI VOUS TOUSSEZ PRENEZ LE BAUME RHUMAL

Cébre spécifique français pour la guérison des Rhumes, Consommation, Bronchite, etc.

20 Mars 1896.

La Consommation Guérie

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommation, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les affections des Poumons et de la Gorge...

MARCHE LAURIER

Nous accusons réception d'une marche nouvelle intitulée marche-Laurier et qui a pour auteur une musicienne bien connue en cette ville, Mme Médéric Lanctôt.

Cette marche est en vente chez MM. Thibault et Smith, importateurs de musique, 1687 rue Notre-Dame.

LINIMENT MINARD guérit la névralgie.

MUSIQUE

En achetant de nous, vous avez le choix du plus grand assortiment de livres de musique de toutes sortes.

La Meilleure Remède pour la toux

En vente partout, 25c. chaque.

2 Ans de Grandes Douleurs à l'Epaule

Guéries par le "D. & L." MENTHOL PLASTER.

Novembre 1893

Advertisement for PNY-PECTORAL, a specific for cough and bronchitis.

Pour les Douleurs Sciaticques et Névralgiques

"D. & L." MENTHOL PLASTER

APRES LA GRIPE. Les médecins recommandent le VIN DE QUININE DE CAMPBELL.

Advertisement for Prunol, a specific for cough.

AVIS.

Ceux qui ont du miel comié à vendre, (miel de première classe), sont priés de s'adresser à MAX LIEBICH, 22 St John Street, Montréal 28 août 1896.

Advertisement for PAIN-KILLER, a specific for diphtheria, whooping cough, and croup.

Hotel Riendeau

Ouverture de l'ancien Hotel St-Nicholas, Place Jacques-Cartier, Montréal.

Le populaire hôtelier, qui a acquis une si longue expérience dans cet état difficile JOS. RIENDEAU, a transporté son établissement à l'ancien hôtel St-Nicholas, Place Jacques-Cartier.

HOTEL RIENDEAU

Cet hôtel est tenu sur un très bon pied et est un nombre des meilleurs hôtels de Montréal.

JOS RIENDEAU, Propriétaire.

Dr. Trestler & Globensky

CHIRURGIENS-DENTISTES. 39, SEPT. RUE SAINT-DENIS.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sans agents, au choix de la pratique.

Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer pour retourner le soir du même jour avec leur dentier si elles ont leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

C. F. F. TRESTLER, L. C. D. STEPHEN GLOBENSKY, I. C. D.

Montre plaque en or solide pour \$7.50



Vous avez un bon marché? Vous avez un bon marché? Vous avez un bon marché? Vous avez un bon marché?

The Universal Watch and Jewelry Mfg. Co.

Dept. 217, 208 Schiller Theatre, CHICAGO.

Le Liniment Anglais Eparvin, enlève les bosses dures ou moles ou calluses, et toutes les blessures qu'ont les chevaux, guérit aussi les tumeurs, les courbes, les blessures, les ring-bone, la toux, les entorses, tous les maux de gorge, la gourme, etc., etc.

Ne souffrez plus, mesdames.

Votre remède existe. Oui, il existe ce remède si longtemps réclamé par la science et les nombreuses malades, femmes mariées ou non, riches ou pauvres.

Dr. J. LARIVIERE, Manville, R. I. Août 1896.

NARCISSE DEMERS, L. L. B. AVOCAT.

No 61 rue St-Gabriel, MONTREAL.

N. LÉVEILLÉ,

Marchand-Tailleur, Employé pendant 18 ans à la maison L. C. DeTonnancour

138 1/2 Rue St-Laurent, MONTREAL.

Toujours en magasin un grand assortiment de Draps, Casimirs, Tweeds de première qualité et de Patrons les plus nouveaux.

6 octobre 1893.

La gale sur le corps humain et sur tous les animaux est guérie en moins de 30 minutes en se servant du Wool-fors Sanitary Lotion.

Recommandé par le Dr. C. Lafontaine.

21 oct. 1892-1a.

LINIMENT MINARD guérit la teigne.

ETABLIS EN 1867.

L. C. de TONNANCOUR,

MARCHAND-TAILLEUR, 8-COTE SAINT-LAMBERT-8 MONTREAL.

Toujours en magasin un grand assortiment de draps, casimirs, tweeds de première qualité et de patrons les plus nouveaux.

22 Avril 1892.

Chemin de Fer Intercolonial.

Le 22 JUIN 1896, les convois de ce chemin de fer voyageront comme suit (les dimanches exceptés).

Les convois quitteront Lévis.

Express pour Petit-Mais, le samedi seulement 2 Express pour la Rivière du Loup, Campbellton et Dalhousie, etc.

Les convois arriveront à Lévis.

Accommodation de la Rivière du Loup, 4:15 Express direct de St-Jean, Halifax et Sydney, tous les lundis, etc.

Les billets et autres informations peuvent être obtenus sur demande.

D. R. McDONALD, Agent de la ville de Québec.

Bureau du chemin de fer, Montréal, N. B., 9 octobre 1896.

HOMMES

souffrant de maux résultant des excès et des erreurs de la jeunesse, ne désespérez pas.

Robidoux, Chenevert & Robillard, AVOCATS, 1647 rue Notre-Dame, MONTREAL.

Se chargeront de toutes les causes importantes du district de Richelieu et de Joliette qu'on voudra bien leur confier.

M. Chenevert continuera à tenir son bureau à Berthier.

Il ne sera à Montréal qu'un ou deux jours par semaine.

1er Juin 1894.

C. C. Richards & Cie.

Mon fils Georges souffrait d'une névralgie du cœur depuis 1882, mais ayant fait usage du "Liniment de Minard" en 1889, le mal dont il souffrait est complètement disparu et ne l'a plus indisposé.

JAS. MCKEE, Linwood, Ont 28 Oct. 1892.

Dentiers Solides

COMMANDÉS LE MATIN, LIVRÉS LE SOIR.

Nouveau procédé pour faire tenir solidement les dentiers, vieux ou neuf. Si vous n'êtes pas satisfaits de votre faux-en l'essai.

Dr. EUDORE DUBEAU, L. C. D. CHIRURGIEN-DENTISTE. Professeur au collège dentaire de la Province de Québec. 391 St-Denis-Coin Ontario. TEL. BELL 6162 - - - MONTREAL 15 Jan. 1897.-lan.

On se chargera de faire toutes sortes d'impressions, telles que Livres, Pamphlets, Circulaires, Entêtes de Comptes, Cartes d'Adresses, Cartes de Visite, Lettres Funéraires, Plans pour Notaires et pour Avocats, Billets, Notices, Regus.

Hotel Richelieu

Le Premier Hotel Francais de Montreal.

TRES AVANTAGEUSEMENT CONNU DU PUBLIC.

Si seule entrée est sur la rue ST-VINCENT, et non sur la place Jacques-Cartier, comme autrefois.

Si vous voulez être bien servis et à des prix modérés, allez à l'Hotel Richelieu et adressez-vous à M.

ISIDORE DUROCHER, le propriétaire.

16 février 1894.

Aux Mères de Famille.

ANCHOR WEAKNESS

TEMOIGNAGE IMPORTANT M. W. E. BRUNET L'estimable Patron de la Maison

W. E. Brunet & Cie QUEBEC Pharmaciens en gros

A la Cie de Médecine Anchor, Québec.

Messieurs, Je considère qu'il est de notre devoir de vous offrir le témoignage de notre plus entière satisfaction et de faire connaître au public les effets étonnants que nous avons obtenus avec votre magnifique préparation (Anchor Weakness Cure) que nous avons employée pour notre petit fils qui était tombé dans un état de faiblesse alarmant à la suite de la diphtérie.

Le Anchor Weakness Cure possède des propriétés toniques reconstituantes tellement efficaces que nous n'hésitons pas à proclamer qu'il n'y a pas sur le marché des préparations de ce genre qui soient son égal.

W. E. BRUNET, Ce fameux tonique, préparé par un des premiers médecins de Québec, le Dr. Laviole, et dont la formule est connue des médecins, est en vente à la pharmacie du Docteur Lafontaine.

Une boîte ne coûte que 50 cts, et produit les mêmes effets qu'une bouteille de Salsepareille coûtant \$100.

21 avril 1895.-lan.

JOHN LABATT BREWER LONDON & ALE & STOUT



Seul agent à Berthier, M. ARTHUR CAISSE marchand d'épicerie et liqueurs Coin des rues Edouard et du Marché.

13 Octobre 1893.

Advertisement for SURE LE GRAND PURIFICATEUR DU SANG, a blood purifier.